

Règlement du jeu

Jeu Promotionnel TRE Wifak Bank du 15/07/2020 au 15/08/2020

ARTICLE 1 – PRESENTATIONS

WIFAK INTERNATIONAL BANK, société anonyme au capital de 150 000 000 dinars Tunisiens dont le siège social est situé à Av. Habib Bourguiba, Médenine 4100, inscrite au Registre de commerce N°B134782002, Matricule fiscale 0798651L/P/M/000 ci-après dénommée « WIFAK BANK » organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat baptisé « Jeu Promotionnel TRE Wifak Bank » et ce, conformément aux dispositions de la loi N° 2002-62 du 9 juillet 2002, régissant les jeux promotionnels.

ARTICLE 2 - OBJET

Le « Jeu Promotionnel TRE Wifak Bank » a pour objectif de faire connaître Wifak Bank auprès des TRE et les inviter à adhérer à l'offre promotionnelle conçue pour eux, et ce, à travers la participation, à un jeu Facebook, sur toute la période du jeu

Inviter les TRE à partager les dessins de leurs enfants avec des messages à adresser à WIFAK BANK

ARTICLE 3 – PERIODE

Le « Jeu Promotionnel TRE Wifak Bank » se déroule sur la période allant du **15 Juillet au 15 Aout 2020 à minuit.**

ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au jeu est accessible sur Internet via la page Facebook de Wifak Bank :

Pour participer au jeu, l'internaute **TRE** doit liker la page Facebook de Wifak Bank, commenter la publication (partager les dessins de leurs enfants avec des messages à adresser à WIFAK BANK)

Les Internautes **TRE** peuvent participer au jeu et commenter le post Facebook « Jeu Promotionnel TRE Wifak Bank » 24H/24 et 7J/7 et sur toute la période du jeu.

Les participants ne devront en aucun cas tenir des propos, commentaires, vidéos ou images insultants ou dégradants, contraires aux lois et règlements, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou portant atteinte aux droits d'autrui.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique Tunisienne, résidente à l'étranger à l'exclusion de toute personne travaillant à Wifak Bank, ainsi que leurs conjoints, leurs ascendants et descendants, et de façon plus générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu. Toute participation d'un mineur à ce jeu suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

La date limite des participations est fixée au 15 Aout 2020 à 00h00.

ARTICLE 6 : PRINCIPE DU TIRAGE AU SORT :

A la clôture du Jeu gratuit sans obligation d'achat, tous les participants éligibles ayant ou ayant commenté par le partage des dessins de leurs enfants avec des messages à adresser à WIFAK BANK

Le dessin qui aura le plus d'interactions (like partage) sera déclaré « Dessin Gagnant »

La sélection du dessin gagnant aura lieu :

- Le lundi 27 Juillet 2020 à Tunis au Centre d'affaires Wifak Bank, Zone d'activités Kheireddine, Les berges du Lac 3 (Pour le 1^{er} gagnant)
- Le lundi 3 Aout 2020 à Tunis au Centre d'affaires Wifak Bank, Zone d'activités Kheireddine, Les berges du Lac 3 (Pour le 2^{ème} gagnant)
- Le lundi 10 Aout 2020 à Tunis au Centre d'affaires Wifak Bank, Zone d'activités Kheireddine, Les berges du Lac 3 (Pour le 3^{ème} gagnant)

- Le lundi 17 Aout 2020 à Tunis au Centre d'affaires Wifak Bank, Zone d'activités Kheireddine, Les berges du Lac 3 (Pour le 4 ème gagnant)

Et ce, en présence de l'huissier de justice Maitre Mohamed Elyes BEN KHAMSSA, domicilié au 02 bis avenue de l'Argentine, Immeuble Argentina, 4ème étage, Belvédère Tunis.

La sélection désignera 4 gagnants.

Un participant ne peut être déclaré « gagnant » qu'une seule fois.

En cas d'égalité, un tirage au sort en présence de l'huissier notaire désignera le gagnant.

ARTICLE 7 - LOT A GAGNER

Le lot à gagner par chaque gagnant est un livret de d'épargne (IDIKHAR AL WIFAK) d'une valeur de 250 DT.

ARTICLE 8 - PROCLAMATION DES RESULTATS

Les résultats du Jeu, à l'issue de la sélection des meilleurs interactions, seront disponibles dans les agences Wifak Bank ainsi que sur le site web officiel de la banque www.wifakbank.com et sur la page Facebook de Wifak Bank.

Une fois que le tirage du gagnant est effectué, les internautes gagnants seront contactés via Messenger séance tenante tout en respectant les règles appliquées

Dans un second temps, le client est invité à se présenter à l'agence Wifak Bank de son choix pour procéder à l'ouverture d'un livret IDIKHAR d'une valeur de 250 DT et ce conformément aux procédures en vigueur au plus tard 1 an ouvrable à compter de la date du tirage.

Les gagnants n'ayant pas réclamé leurs dotations dans les délais impartis seront considérés y avoir définitivement renoncé et n'auront droit à aucune compensation

Le gagnant recevra son lot personnellement dans un délai de trois semaines à compter de la date d'ouverture de son compte IDIKHAR.

ARTICLE 9 – UTILISATION DES DONNEES RELATIVES AUX GAGNANTS

Les gagnants autorisent Wifak Bank à l'utilisation et à la diffusion de leur nom, prénom et leurs agences respectives à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu dans les supports de communication d'usage (PLV, insertions presse, mailing, e-mailing, sites web, réseaux sociaux Wifak Bank, publipédagogique, radio, etc.) sans rémunération aucune sous aucune forme qu'elle soit (avantages, cadeaux...).

Les gagnants acceptent de se prêter à des séances photos et vidéo, permettant de matérialiser la remise des lots gagnés et autorisent Wifak Bank à utiliser ces photos et ces vidéos sur des supports de communication externes et internes.

ARTICLE 10 - CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de Wifak Bank ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou tout événement indépendant de sa volonté, le présent tirage du gagnant devait être modifié, écourté ou annulé.

ARTICLE 11 - ACCEPTATION DU REGLEMENT ET LITIGE

Le seul fait de participer au Jeu gratuit et sans obligation d'achat baptisé « Jeu Promotionnel TRE Wifak Bank » vaut acceptation de toutes les clauses du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

ARTICLE 12 – REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Maitre Karima AISSI, huissier notaire, domicilié au 16, Place Slimen Lemsj, Ariana.

Fait à Tunis, le 08/07/2020